

Conditions Générales de Vente (CGV) - Piscine Publique Aqualorn

Gérée en régie publique

Article 1 - Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) régissent l'achat et l'utilisation des **cartes magnétiques** pour accéder aux services de la piscine publique Aqualorn, qu'elles soient acquises au guichet ou en ligne via le site officiel.

En achetant une carte magnétique, l'utilisateur accepte sans réserve les présentes CGV.

Article 2 - Présentation de l'offre

Aqualorn propose les formules suivantes :

- **Cartes magnétiques rechargeables :**
 - **Entrée unique** : pour une utilisation ponctuelle.
 - **Forfaits multi-entrées** : pour un nombre défini d'entrées.
 - **Abonnements illimités** : valables pour une période déterminée (mensuel, trimestriel, annuel, etc.).

Les tarifs sont affichés au guichet et sur le site internet officiel. Ces prix incluent toutes les taxes applicables.

Article 3 - Achat et activation des cartes magnétiques

3.1. Achat au guichet

- Les cartes magnétiques peuvent être achetées ou rechargées au guichet de la piscine.
- Le paiement peut s'effectuer en espèces, par carte bancaire ou tout autre moyen accepté localement.

3.2. Achat en ligne

- Les cartes magnétiques peuvent être rechargées via le site internet officiel d'Aqualorn.
 - Le paiement en ligne est sécurisé et confirmé par un reçu électronique.
 - Tout premier achat de carte magnétique doit se faire au guichet d'Aqualorn.
-

Article 4 - Conditions d'utilisation

- Les cartes magnétiques sont personnelles et ne peuvent être prêtées ou cédées.
 - L'accès à la piscine est soumis au passage de la carte magnétique à la borne d'entrée.
 - Toute carte défectueuse ou perdue doit être signalée au plus vite au guichet. Une nouvelle carte pourra être émise moyennant des frais de recreation.
 - L'utilisation des installations est soumise au respect du **règlement intérieur** d'Aqualorn, disponible à l'entrée de l'établissement et en ligne.
-

Article 5 - Validité et expiration

- **Entrée unique** : valable pour la date choisie lors de l'achat.
- **Abonnements** : valables uniquement pendant la période définie.

En cas de non-utilisation avant expiration, aucun remboursement ou prolongation ne sera accordé, sauf en cas de fermeture exceptionnelle de la piscine ou de rechargement de la carte (en entrée ou minutes selon le tarif)

Article 6 - Remboursements et échanges

6.1. Remboursement

- Les cartes magnétiques ne sont ni remboursables ni échangeables, sauf en cas de défaillance technique avérée de la carte.

6.2. Annulation par Aqualorn

En cas de fermeture exceptionnelle, un remboursement partiel ou une prolongation de validité sera proposé (éventuellement un report de cours pour les leçons ou activités)

Article 7 - Responsabilité

Aqualorn garantit le bon fonctionnement des cartes magnétiques mais décline toute responsabilité en cas de perte ou détérioration de celles-ci par l'utilisateur.

Article 8 - Protection des données personnelles

Les informations collectées pour l'émission des cartes (nom, contact, etc.) sont traitées conformément au **Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)** et ne seront utilisées que pour la gestion des abonnements ou entrées.

Article 9 - Règlement des litiges

Tout litige relatif à l'application ou à l'interprétation des présentes CGV sera soumis à la compétence des tribunaux administratifs, conformément au statut de régie publique de l'établissement.

Article 10 - Modification des CGV

Aqualorn se réserve le droit de modifier les présentes CGV à tout moment. Les modifications seront applicables dès leur publication sur le site internet ou leur affichage au guichet.

Pour toute question ou réclamation, contactez-nous :

- **Adresse** : Piscine Aqualorn, rue de St Ernel 29800 Landerneau
- **Téléphone** : 02.98.85.18.89
- **E-mail** : aqualorn@capld.bzh

Ces CGV sont en vigueur à compter du 01/12/2024.